

ANNEXE III
(*article 7*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RENATURALISATION DE LA BANDE RIVERAINE DU
LAC SAINT-CHARLES

- 1.** Les travaux seront effectués sur la rive du lac Saint-Charles tant dans la partie située sur le territoire de la ville que sur le territoire de la municipalité des Cantons-Unis-de-Stoneham-et Tewkesbury.
- 2.** Les travaux à effectuer consistent en l'aménagement de la bande riveraine du lac et à la plantation de végétaux pour assurer l'établissement et le maintien des strates herbacées, arbustives et arborescentes naturelles.

Les travaux ci-haut décrits nécessitent l'embauche du personnel d'appoint.

CHAPITRE II

ASSAINISSEMENT DES EAUX DANS LE BASSIN VERSANT DE LA
PRISE D'EAU POTABLE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

- 3.** Les travaux seront effectués sur le lac Saint-Charles, ses tributaires et sur les tributaires de la rivière Saint-Charles en amont de la prise d'eau potable.

TOTAL : 281 418,91 \$